#### Questions orales

# LE LABORATOIRE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA MALADIE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'adresse ma question au vice-premier ministre. La décision concernant l'emplacement du Laboratoire national de lutte contre la maladie n'a jamais été claire. En fait, sans vouloir être méchant, je dirais que c'est un cas d'indécision.

Le 19 juillet 1989, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dit que le laboratoire sera situé près de la Monnaie. Le 29 septembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'écrit pour me dire que l'emplacement n'a pas encore été choisi. Le 13 octobre, le même ministre m'apprend par lettre que l'emplacement est près de la Monnaie. Le 20 octobre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dit que l'emplacement à Winnipeg pourrait être changé. Qu'est-ce qui se passe? Pourrions-nous avoir des renseignements clairs, concis et précis sur la façon dont l'affaire va être réglée? Où va-t-on construire le laboratoire?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je comprends que le député soit dépité du fait que son gouvernement libéral n'ait pas décidé de construire un laboratoire à Winnipeg. C'est notre gouvernement qui, fermement appuyé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a pris cette initiative.

Je sais que, dernièrement, les fonctionnaires provinciaux ont exprimé certaines appréhensions à leurs collègues municipaux au sujet de l'emplacement. Quand la décision finale aura été prise, nous l'annoncerons. La seule chose que le gouvernement tient à dire, c'est que si les fonctionnaires provinciaux ou municipaux s'intéressaient à la question et exprimaient leur opinion sur le choix de l'emplacement, il leur prêterait une oreille très attentive. C'est aussi simple que cela.

### • (1200)

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'ai dit que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'avait adressé une lettre où il disait qu'une décision

avait été prise. Il me dit maintenant que ce n'est pas le cas. Je me demande si le gouvernement sait ce qu'il fait.

## [Français]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Est-ce que l'annonce initiale d'un investissement qui dépassera les 90 millions de dollars sera gardée par ce gouvernement? Dans le cas où ce dernier aurait l'intention de réduire cet investissement, pourrait-il nous faire connaître le nouveau montant, les nouveaux chiffres?

M. Charest: Monsieur le Président, je ne peux que répéter en français ce que j'ai dit en anglais à mon honorable collègue, à l'effet que notre gouvernement est très heureux de pouvoir mettre de l'avant cette initiative d'un laboratoire dans la ville de Winnipeg, entre autres, sous le leadership de mon collègue, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, qui a défendu ce dossier avec beaucoup de brio. Il y a eu des spéculations, des discussions, des opinions qui ont été exprimées quant à l'emplacement du laboratoire, ce qui n'est pas surprenant, monsieur le Président. A chaque fois que le gouvernement fédéral entreprend un projet d'une telle envergure, je peux vous dire que le même problème se répète partout au Canada. Alors, ce que vous vivez à Winnipeg n'est pas anormal à ce titre-là. Le gouvernement a manifesté, en tout cas, l'intention de rendre sa décision le plus rapidement possible. Mais, en attendant, si les représentants aux niveaux provincial ou municipal ont des choses à dire, qu'ils nous le fassent savoir! On ne leur fermera pas la porte au nez, on ne l'a jamais fait.

## [Traduction]

## L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le Canada est devenu riche en exploitant les ressources naturelles saisies aux autochtones qui ont été les premiers habitants du Canada. Ceux-ci n'ont jamais été totalement ni même équitablement indemnisés. Nous avons maintenant une dernière chance de leur rendre justice.

Étant donné que la décision de l'ONE sur le gaz de l'Arctique ne tient pas compte de la demande du Secrétariat des négociations des Dénés et des Métis de suspendre l'approbation jusqu'à ce que toutes ses revendications territoriales soient réglées, ni de la presque totalité des